

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 19 janvier 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**1085, rue des Tourterelles**

Demande déposée le 20 octobre 2025 par Jean-François Gariepy concernant le lot 4 462 647 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 1085, rue des Tourterelles.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour l'agrandissement du bâtiment principal, une hauteur de 10,9 mètres alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit une hauteur maximale de 10 mètres.

Donné à Magog, le 17 décembre 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière